



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

REÇU EN PREFECTURE

1^e 02/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20231002-DEL046_202

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois,
Et le vingt-huit septembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un septembre 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Serge LOPEZ, M. Paulo SOBRAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER Pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Claude KRIEGUER Pouvoir à M. Eric THERRY, M. Alain BROCHARD Pouvoir à M. Paulo SOBRAL, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY Pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Jonathan ALLONGE Pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Olivier GAL Pouvoir à Sylvie PESLERBE et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN

DÉLIBÉRATION N°046/8.1.8 – OUVERTURE DE L'ESPACE JEUNES ET PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX SORTIES

VU le code Général des collectivités territoriales,

VU la décision de la commission jeunesse du 30 juin 2023,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de redynamiser l'espace jeune, il est proposé d'ouvrir de nouvelles périodes pour ce service et de créer des événements ponctuels,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter un soutien financier des familles suivant le coût final des sorties proposées,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en place un accompagnement des enfants situés hors centre bourg afin de faciliter l'accès à l'espace jeune situé à l'espace Josette Jourde..

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ,

DÉCIDE de l'ouverture de l'espace jeunes les samedis suivants : 23 septembre, 7 octobre, 28 octobre, 18 novembre, 2 décembre ainsi que les événements ponctuels (participation à la médiévale, le 14 octobre, halloween au parc Astérix, le 31 octobre, illumination de Noël à Paris, le 16 décembre 2023.

MAINTIEN le montant de l'adhésion annuelle à 15 euros.

FIXE une participation supplémentaire de 5 ou 10 euros sera demandée aux parents en fonction du coût des sorties.

DÉCIDE qu'un accompagnement aller et retour en minibus sera prévu afin de faciliter l'accès à l'espace jeunes aux enfants des Hameaux des Tilleuls et Baillon.

Le Maire,

Le secrétaire,